

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 21 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V 383 Vœu relatif à la solidarité avec les salarié-e-s de McDonald's.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la société McDonald's Paris Nord, qui exploite 13 restaurants dans Paris et sa proche banlieue avec un effectif de près de mille salarié-e-s, vient de passer en franchise, au 1er décembre dernier, trois d'entre eux (Provence, Wagram et Champs Elysées, le plus grand du monde),

Considérant que ces restaurants sont désormais exploités chacun par une société différente qui possède déjà 18 restaurants de l'enseigne sur le même périmètre,

Considérant qu'il en résulte une remise en cause de la représentation du personnel consécutive à la baisse de l'effectif mais aussi une baisse à venir en moyenne de 23 % de la rémunération des salariés et une détérioration de leur condition de travail et de sécurité,

Considérant en effet, que leur franchisation implique, pour le nouvel exploitant, de payer à trois reprises la société McDonald's : d'abord pour avoir le droit de porter ce nom, puis pouvoir accéder à ses fournisseurs, pour enfin verser une commission sur le chiffre d'affaires,

Considérant que ce coût est reporté en dernière instance sur le personnel qui se verra proposer des contrats à temps encore plus partiel, remettre en cause les primes dont celle de 13ème mois et sommer de travailler plus vite sans nécessairement respecter les consignes d'hygiène et de sécurité,

Considérant que plus encore, la compagnie McDonald's, qui a été épinglée pour avoir recours à l'optimisation fiscale, a fait le choix d'un franchisé qui ne respecte pas l'obligation annuelle de publier les comptes des différentes sociétés qu'il exploite,

Considérant qu'indépendamment de ce qu'on peut penser de la qualité de la nourriture servie à McDonald's, la ville de Paris ne peut se désintéresser du sort de salarié-e-s qui y travaillent, en particulier sur la plus belle avenue du monde,

Considérant les actions de mobilisation du collectif de soutien aux travailleuses et travailleurs de la restauration rapide, des organisations syndicales telles que Sud et CGT en solidarité avec salarié-e-s de McDonald's,

Sur proposition de Danielle Simonnet, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle la compagnie McDonald's et son nouvel exploitant afin que les intérêts du personnel soient bien respectés dans le cadre de cette opération.